

## DOCUMENT 7.3 : Le rôle des conseillers d'éducation

Le rôle d'un conseiller d'éducation consiste à mettre l'accent sur la réussite des élèves et leur bien-être, et à participer à la prise des décisions qui bénéficient à tout le district, tout en représentant les intérêts de sa collectivité.

### **LES CONSEILLERS D'ÉDUCATION ÉTABLISSENT L'ORIENTATION STRATÉGIQUE DU DISTRICT**

Le conseil d'éducation de district (CED) doit établir l'orientation générale du district scolaire. Les conseillers d'éducation travaillent de concert pour élaborer le plan stratégique du CED, qui trace la voie à suivre pour les parents, le public et le surintendant, et précise les priorités et orientations stratégiques du district scolaire.

Le CED veille à ce que le surintendant assume ses responsabilités relativement à la mise en œuvre du plan stratégique du CED. Le surintendant est chargé des tâches quotidiennes dans le district ou doit déléguer les tâches à des groupes et des personnes au sein du district.

### **LES CONSEILLERS D'ÉDUCATION ONT UN RÔLE D'INTENDANCE SUR LE PLAN DES FINANCES**

Le CED a d'importantes responsabilités quant à l'approbation et à la surveillance des décisions financières du district scolaire. L'un des aspects les plus importants de cette gouvernance consiste à relier les objectifs du district aux réalités économiques et à la planification stratégique grâce à l'établissement d'un budget annuel pour le district scolaire.

Le CED supervise l'élaboration d'un plan stratégique et l'allocation des ressources en appui à ce plan. Le CED s'assure que le budget et les allocations de personnel sont conformes au plan et aux objectifs établis, dont le but est d'améliorer les résultats des élèves.

### **LES CONSEILLERS D'ÉDUCATION FONT PARTIE D'UNE ÉQUIPE**

Un conseiller d'éducation est membre d'une équipe : le CED. Même si le CED a le pouvoir de prendre des décisions ou d'intervenir, les conseillers, sur une base individuelle, ne détiennent pas ce pouvoir.

Même si les débats sains sont un aspect important d'une bonne gouvernance, une fois que le CED a voté, la décision du CED prévaut et chaque conseiller d'éducation est responsable d'agir de façon à promouvoir et soutenir la décision du CED et de communiquer la décision du CED au public.

### **LES CONSEILLERS D'ÉDUCATION SONT DES LEADERS DE LA COLLECTIVITÉ**

Les conseillers d'éducation collaborent avec leurs collègues du CED et d'autres partenaires de la collectivité pour s'assurer que les élèves qui relèvent du conseil ont tous la possibilité d'atteindre leur plein potentiel.

Même si les membres du CED agissent comme des représentants de leur collectivité, leur tâche principale consiste à participer à la prise des décisions et à la planification stratégique, dans l'intérêt de tous les élèves du district, et s'attachent à promouvoir la réussite des élèves et leur bien-être. Les conseillers d'éducation doivent équilibrer leur rôle de gouvernance avec leur rôle de représentant, ils participent aux décisions qui bénéficient à l'ensemble du CED, tout en représentant les intérêts de leur collectivité.

### **DEVOIRS DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION :**

1. Soutenir les écoles publiques et le réseau d'éducation publique.
2. Participer régulièrement à des activités de perfectionnement professionnel.
3. Agir avec dévouement.
4. Se présenter bien préparé aux réunions.
5. Comprendre la différence entre le CED et le rôle et les responsabilités du personnel.
6. Tenir compte de tous les points de vue avant de prendre une décision.
7. Viser un consensus dans les dossiers difficiles.
8. Respecter la confidentialité.
9. Favoriser des communications ouvertes et honnêtes avec les membres du CED, le personnel et la collectivité.
10. Respecter les décisions finales du CED.